

2007/2013

Le guide des aides pour vos projets Energie / Climat de développement et d'aménagement en Picardie

Mode d'emploi

Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Picardie avec le Fonds européen de développement régional

Fonds Régional Environnement Maîtrise de l'Energie . Programme 2007 - 2013











Suivez le guide...

Les défis climatiques et énergétiques sont des enjeux cruciaux pour l'avenir des Picards et le développement de leur territoire.
Le FREME (Fonds Régional pour l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie) repose sur une démarche partenariale, engagée entre l'Etat, la région Picardie et l'ADEME.

Pour 2007-2013, il s'inscrit dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région (CPER) et du programme opérationnel européen « compétitivité » et comporte deux volets : « **Le Plan Régional Energie Climat** » (PREC) et « **Le Plan Régional Environnement et Entreprises** » (PREE).
L'objectif de ces plans est de stimuler les activités qui concilient le développement économique avec la maîtrise de l'énergie, à travers les économies d'énergie, le recours aux énergies renouvelables et la performance économique.

C'est pourquoi, **l'Etat, la région Picardie et l'ADEME développent et financent conjointement des programmes Energie/Clima**t qui privilégient les mesures d'accompagnement : formation, observation, sensibilisation, accompagnement, études et expertises.

Entreprises, acteurs économiques, collectivités territoriales, associations, réseaux professionnels et citoyens... **nous sommes tous concernés** et appelés à agir au quotidien afin d'optimiser la gestion des ressources et des consommations énergétiques en Picardie : **logement, déplacements, temps de travail et de loisirs, vie quotidienne**... autant d'axes d'amélioration et d'innovation à inventer ensemble.

100 millions d'euros seront alloués selon **4 types d'aides** répartis sur **8 axes majeurs de développement** dont les programmes d'interventions sont précisés dans les **15 fiches actions.**

Alors, à vos projets !

Changeons ensemble durablement la vie en Picardie...
c'est l'affaire de tous et de chacun !

Fonds Régional Environnement et Maîtrise de l'Energie
Programme 2007 - 2013

4 types d'aides qui vous accompagnent pour concrétiser l'élaboration et le financement de vos **projets** :

Aide à la décision (opérations individuelles ou collectives)

- Apporter les éléments permettant de mieux connaître la situation, d'orienter les choix et d'optimiser les décisions sur un projet par une étude réalisée par un « conseil extérieur ».

Les prestations apportées peuvent avoir un **contenu technique**, **économique**, **social**, **juridique** et d'une façon générale intégrer tous les paramètres pouvant intervenir dans la prise de décision.

›› **L'aide peut aller jusqu'à 70 % du coût des dépenses éligibles.**

Missions d'animation, de conseil ou d'assistance à la conduite de projets

Deux types de missions :

- Apporter un soutien technique permanent aux publics par des missions relais ;
- Aider un maître d'ouvrage à élaborer et/ou animer une politique environnementale.

Ces missions consisteront à **mettre en place du personnel qualifié** positionné au sein de la structure bénéficiaire. Cette assistance est d'ordre technique, économique, social et juridique mais repose également sur des capacités d'animation pour mobiliser les acteurs.

›› **L'aide peut aller jusqu'à 80 % du coût des dépenses éligibles.**

L'aide est apportée pour une **durée maximale de trois ans** (exception faite des missions dites « relais »).

Communication, formation, sensibilisation et développement de l'expertise régionale

- Accompagner les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre d'études stratégiques pour susciter des projets et dans l'élaboration de plans de communication, de formation, ainsi que dans l'organisation d'actions de sensibilisation à l'environnement et à ses multiples enjeux.

›› **L'aide peut aller jusqu'à 80 % du montant des dépenses éligibles.**

Aide aux Opérations exemplaires

- Introduire et développer dans un territoire (ou un secteur d'activité) des technologies, des pratiques ou des modes d'organisation permettant de progresser de manière exemplaire sur la voie du développement durable.

›› **L'aide peut aller jusqu'à 80 % des dépenses éligibles.**

Les coûts éligibles doivent être strictement limités aux coûts d'investissement supplémentaires nécessaires pour atteindre un niveau de protection de l'environnement **supérieur au niveau requis par les normes communautaires**. Dans le secteur concurrentiel, les coûts éligibles doivent être calculés **nets de tous bénéfices et coûts d'exploitation** des trois aux cinq premières années de vie de l'investissement (suivant la nature de l'opération et du bénéficiaire).

Panorama des 8 axes de développement

Bâtiment & aménagement



Construire et rénover des bâtiments, réhabiliter des patrimoines existants (habitat ou tertiaire) selon les principes de la **basse consommation énergétique**. **Étudier** soigneusement **les implantations des bâtiments, leur orientation, leur accessibilité** par des transports collectifs, l'articulation entre les différentes fonctions économiques et sociales (logement, travail, école, loisir, commerce, administration, etc.), **au regard de l'effet de serre**.

voir fiches

- Performance énergétique de l'habitat 1 2 3 5
- Bâtiment neuf démonstrateur 2 3 12
- Rénovation du parc de logement ancien et du tertiaire ancien 2 3 8
- Quartier durable 1 3 5
- Réhabilitation des friches urbaines................................ 1 15

Transports & déplacements



Participer aux réflexions et animer des échanges avec les collectivités locales et les entreprises pour mener des opérations de promotion, de planification et d'aménagement favorables aux modes de **transports collectifs et alternatifs**.

voir fiches

- Transports collectifs 1
- Plan de déplacements d'entreprise 1 10 12
- Plan de déplacements de jeunes 1 7
- Centrale de covoiturage 7

Energies renouvelables

Contribuer à la diversification des sources énergétiques en Picardie, sans participer à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.



Favoriser en priorité l'émergence des énergies renouvelables « thermiques » (bois, solaire...) et les inscrire dans une logique de demande associée à une meilleure maîtrise des consommations d'énergie.

voir fiches

- Bois énergie 3 5 8 12
- Solaire thermique 3 5 12
- Solaire photovoltaïque 3 5 12
- Géothermie 3 5 8

Production propre & éco-produits



Apporter des solutions de proximité, mais aussi et surtout développer de l'activité et de l'emploi régional dans le secteur de l'offre d'équipements ou de services environnementaux.

Amplifier la pratique du management environnemental des entreprises picardes, en ciblant prioritairement les PME et en l'étendant aux aspects **hygiène** et **sécurité**.

Valoriser l'expérience et les références industrielles acquises pour maintenir une **forte activité de maîtrise de l'énergie et d'écotechnologie** dans l'industrie picarde.

voir fiches

- Bilan carbone et économies d'énergie 11 12
- Management environnemental 10
- Eco-produits 4 14
- Développement des filières liées à l'environnement 5 9 13

Gestion des déchets & éco-

Développer au sein des collectivités locales les capaci



d'ingénierie, selon l
départementaux po
déchets, en chercha
développement d'ac
démarches et des pr
de déchets ou leur i
de collecte et de tra

- Prévention de la production de déchets ....
- Optimisation de la gestion des déchets ....

Plans Energie-Climat Territoriaux





*

Un Plan Energie-Climat Territorial (PECT) est une démarche **volontaire** orientée vers les enjeux de l'énergie et du climat, avec des ambitions affirmées et partagées par les acteurs du territoire pour :

- **Réduire les émissions de gaz à effet de serre** et contribuer autant que possible au facteur 4* ;
- **Adapter le territoire** aux changements des conditions climatiques.

Un PECT fixe les objectifs du territoire et définit un programme d'actions pour les atteindre.

voir fiche

- Plans Energie-Climat Territoriaux ....  6

* Le facteur 4 correspond à un objectif de division par 4 de nos émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050, afin de contenir le réchauffement climatique à un niveau d'élévation de +2°C.

Formation et sensibilisation



Mettre en place ou soutenir l'information et le conseil permettant à chaque Picard de s'inscrire dans une démarche de développement durable. Permettre au citoyen de comprendre la complexité et les contradictions des questions environnementales afin de **participer au débat, et orienter ses choix de consommateur.**

Apporter aux différents acteurs de la vie économique et sociale des éléments de professionnalisation et accompagner l'émergence de nouveaux métiers environnementaux.

voir fiches

- Des jeunes (formation initiale) 7
- Des professionnels (artisans du bâtiment) 3 10
- Des citoyens salariés et de leurs employeurs 10
- Des élus et des techniciens des collectivités 7

Agriculture durable



Susciter, animer et promouvoir des actions collectives permettant de **développer la dimension environnementale de l'agriculture durable** dans une région d'agriculture intensive.

voir fiches

- Management environnemental 4
- Réduction des consommations d'énergie dans les fermes 4
- Méthanisation des effluents agricoles 4 9

consommation

tés d'organisation, d'expertise et
es principes définis dans les plans
ur la **valorisation et le traitement des**
ant à maîtriser les coûts et à favoriser le
ctivités économiques. Susciter des
ratiques permettant d'éviter la production
ntroduction dans le circuit « municipal »
aitement.

voir fiches

.... 9 10
.... 9 13

15 Fiches Actions

1. Promouvoir des politiques d'aménagement et de déplacement économes en énergie
2. Développer un plan régional d'économie d'énergie dans les logements sociaux
3. Améliorer les performances énergétiques des bâtiments publics et privés
4. Réduire l'intensité énergétique de l'agriculture
5. Développer la production locale d'énergies renouvelables
6. Promouvoir des Plans Energie-Climat Territoriaux
7. Sensibiliser et accompagner les acteurs de la maîtrise de l'énergie
8. Créer des outils financiers dédiés à la maîtrise de l'énergie et du climat
9. Améliorer la gestion et la réduction de production de déchets
10. Sensibiliser les acteurs au management environnemental
11. Stimuler la demande d'éco-technologies
12. Améliorer l'efficacité énergétique des entreprises picardes
13. Promouvoir l'offre picarde en matière de conseil, de filières de valorisation et de traitement des rejets
14. Soutenir la recherche et le développement d'éco-produits
15. Préparer le traitement des sols pollués

Quand déposer votre projet ?

Vous pouvez présenter un projet de développement et d'aménagement **à tout moment de l'année**.

Par ailleurs, des **Appels à Projet annuels thématiques** pourront être lancés par l'ADEME et le Conseil régional de Picardie.

Renseignez-vous sur les échéances.

Le parcours de votre dossier



Demande d'aide
Envoi d'un dossier complet (informations administratives, descriptif du projet et informations financières) par courrier au Conseil régional, copie par e-mail à l'ADEME. Votre demande devra être antérieure au démarrage du projet.



Accusé de réception
Envoi d'un accusé de réception, départ de la prise en compte des dépenses.



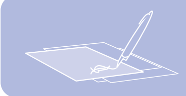
Instruction technique des dossiers
Validation de la pertinence du projet au regard des priorités régionales.



Passage en commission
Présentation du dossier au CREME (Comité Régional Environnement et Maîtrise de l'Energie).



Décision
Validation de la décision par la Commission Permanente du Conseil régional de Picardie.



Signature d'un contrat
Rédaction des documents juridiques notifiant l'aide au bénéficiaire.



Réalisation de l'opération
et préparation du bilan final technique et financier.


Intervention du bénéficiaire


Intervention de l'ADEME et du Conseil régional de Picardie

Paiement de la subvention
Le paiement intervient à l'approbation du bilan technique et financier complet.





Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
6, rue Debray • 80020 Amiens Cedex 1
Tél. : 03 22 97 80 80
Fax : 03 22 33 84 49
www.picardie.pref.gouv.fr



Conseil régional de Picardie
11 Mail Albert 1er • BP 2616 • 80026 Amiens
Tél. : 03 22 97 37 37
Fax : 03 22 97 39 00
www.picardie.fr



ADEME
Délégation Régionale Picardie
Immeuble APOTIKA
67, avenue d'Italie • 80 094 Amiens Cedex 3
Tél. : 03 22 45 18 90
Fax : 03 22 45 19 47
www.ademe.fr/picardie

Document imprimé avec des encres végétales sur papier recyclé écolabelisé européen  par un imprimeur adhérent  selon le procédé CTP

Crédits photos : Couverture : © Benoit Bremer - © Roland Bourguet - © Fred Boucher panoramique.com • Vignettes : © Roland Bourguet - André Parinet - Stéphane Leitenberger / ADEME - © Teddy Henin Com des images - © Fotolia

www.nordesign.fr 03 22 60 20 30